



20%

**C'EST L'ÉCART SALARIAL MENSUEL**

AUJOURD'HUI ENTRE FEMMES ET HOMMES.  
L'ÉGALITÉ SALARIALE EST POURTANT  
LÉGALEMENT RECONNUE DEPUIS... 1957.

ET SI UNE TRAVAILLEUSE GAGNAIT  
AUTANT QU'UN TRAVAILLEUR ?

**POUR  
UN TRAVAIL  
JUSTE** PAS  
JUSTE UN  
TRAVAIL

**FGTB-ABVV**  
Bruxelles-Brussel

FGTB BRUXELLES 2020.BE